



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2016
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Cinquantième session

3-7 avril 2017

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

**Débat général 3 a) : Mesures pour la poursuite
de la mise en œuvre du Programme
d'action de la Conférence internationale
sur la population et le développement
aux niveaux mondial, régional, et national**

**3 b) : Thème spécial de la cinquantième session²
de la Commission, établi sur la base du Programme
d'action de la Conférence internationale sur la population
et le développement et des principales mesures
pour la poursuite de son application**

Déclaration présentée par International Planned Parenthood Federation, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social³

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

¹ E/CN.9/2017/1.

² Évolution de la structure par âge de la population et du développement durable.

³ La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

International Planned Parenthood Federation

A) L'organisation en bref

L'International Planned Parenthood Federation (IPPF) accueille avec intérêt le thème prioritaire choisi par la Commission de la population et du développement pour sa cinquantième session.

L'IPPF dispense, à l'échelle mondiale, des services dans le domaine des droits et de la santé en matière de sexualité et de procréation, dont elle est l'un des plus ardents défenseurs. À ce titre, elle s'emploie à permettre aux femmes, aux hommes et aux jeunes les plus vulnérables de vivre dans la dignité et d'accéder aux services et programmes d'importance vitale, par l'intermédiaire de ses 152 associations membres et partenaires présents dans 172 pays. L'organisation a obtenu le statut consultatif général auprès du Conseil économique et social en 1973 (E/2010/INF/4).

B) Évolution de la structure par âge de la population – enjeux sociaux et économiques

Les problèmes économiques et sociaux que le vieillissement de la population entraîne dans les pays développés et industrialisés, notamment la diminution de l'offre de main d'œuvre, de la productivité, de la consommation et de l'épargne, sont bien connus. Dans les pays en développement, ce phénomène a des conséquences très différentes : il s'accompagne d'une possibilité d'accroître la croissance et le développement mais aussi de difficultés. Alors que le nombre de personnes âgées augmente rapidement dans les pays en développement, la fécondité, elle, y diminue. En conséquence, à l'avenir, les populations de ces régions seront principalement constituées de personnes en âge de travailler. Afin de tirer un dividende démographique, les gouvernements des pays à faible revenu doivent rapidement prendre des mesures en vue d'accroître la participation économique des femmes et d'améliorer le respect de droits et l'accès à la santé en matière de sexualité et de procréation.

Le vieillissement de la population est une conséquence naturelle et en grande partie irréversible de la transition démographique qui s'opère actuellement ou s'est opérée dans les pays du monde entier. À mesure que la fécondité baisse, la proportion d'enfants dans la population diminue et celle d'adultes en bonne santé augmente. La population des pays en développement vieillit plus rapidement que celle des pays développés. D'ici le milieu du siècle, la structure par âge de la population de l'ensemble des régions moins développées sera semblable à celle que connaissent actuellement les régions plus développées. Dans les pays en développement, la proportion d'enfants et de jeunes (âgés de moins de 15 ans) devrait diminuer : s'élevant à près de 42 % en 2005, elle devrait s'établir à 29 % en 2050. Dans les pays développés, elle ne devrait diminuer que de moins de 2 % durant la même période. En raison du vieillissement rapide de leur population, les pays en développement deviendront « vieux » avant d'être « riches » et de bénéficier de systèmes de protection sociale solides permettant de répondre aux besoins d'une population nombreuse plus âgée. Dès lors, il est impératif que ces pays agissent rapidement. D'une manière générale, ils ont moins de 50 ans pour tirer profit de la structure par âge de leur population.

Dans la plupart de ces pays, le vieillissement de la population se traduira par une augmentation de la proportion active de la population. En 2050, les personnes en âge de travailler représenteront 65 % de la population des pays en développement ; le vieillissement ne ralentira donc pas leur croissance économique.

Afin de faire diminuer la proportion de la population qui dépend des adultes en âge de travailler, les gouvernements doivent appuyer la baisse du taux fécondité en rendant la planification familiale volontaire accessible à tous, en encourageant la participation économique des femmes et en adoptant des politiques du travail qui permettent aux femmes et à d'autres personnes sans emploi ou sous-employées de concilier travail et vie de famille. De cette façon, les gouvernements et les ménages pourront économiser et investir davantage, tant dans le capital humain que dans le capital physique, en essayant de garder à l'esprit la viabilité environnementale, ce qui sera primordial lorsque la majorité de la population atteindra un âge avancé.

C) Comment tirer parti du vieillissement de la population

Les politiques et programmes mis en œuvre jusqu'à présent par les pays à faible revenu ne tiennent pas compte des réalités relatives à la structure par âge de leur population. Outre ce qui est fait pour améliorer l'accès à la planification familiale volontaire, il faut prendre des mesures dans les principaux domaines suivants :

Éducation et autonomisation économique des femmes

Favoriser l'égalité des sexes est sans doute le meilleur moyen de réduire la proportion de la population qui n'est pas autonome et d'entraîner une croissance substantielle. L'importance de l'éducation des filles et de la participation des femmes à la vie active est souvent sous-estimée et celles-ci se voient rarement offrir des emplois à la hauteur de leurs compétences.

Politiques du travail favorisant la création d'emplois décents

De nombreuses personnes sont au chômage ou sous-employées en raison d'un manque de possibilités d'emploi et parce qu'elles éprouvent des difficultés à obtenir un travail digne de leurs compétences. D'après des études statistiques menées en République de Corée et aux Philippines, la capacité d'un pays en développement de tirer parti du dividende démographique et de parvenir à une croissance durable dépend avant tout de l'aptitude de ses industries à mobiliser la main-d'œuvre disponible. Les gouvernements des pays à faible revenu devraient donc mettre en œuvre des politiques du travail qui soutiennent le secteur privé en vue de favoriser la création d'emplois décents pour les personnes en âge de travailler, y compris les personnes plus âgées.

Renforcement des liens familiaux entre les filles et leurs parents

Dans certaines régions d'Asie, où l'effet du vieillissement de la population sera le plus marqué, il est de coutume que les femmes prennent soin des parents de leur mari plutôt que des leurs. Par conséquent, de nombreuses personnes âgées ne bénéficient pas d'un grand soutien familial. Par ailleurs, à cause de cette tradition, la préférence est souvent donnée aux enfants du sexe masculin, au détriment des filles et des femmes. Les gouvernements devraient envisager d'adopter des mesures incitant les filles à s'occuper de leurs propres parents. Ce faisant, ils favoriseront un meilleur partage de la responsabilité de prendre soin des personnes âgées entre le gouvernement, la société civile et les

familles, et amélioreront la condition des femmes et des filles dans leur société.

Renforcement des systèmes d'aide sociale et de soins de santé destinés aux personnes âgées

Les gouvernements et les sociétés des pays en développement ne sont actuellement pas capables d'aider et de prendre en charge de nombreuses personnes âgées. Dans le monde, 80 % de ces personnes ne touchent aucune pension de retraite, les politiques visant à réduire les facteurs de risque concernant les maladies non transmissibles ne sont pas suffisantes et les systèmes de prestations médicales ne sont pas adaptés à leurs besoins. Compte tenu de la rapidité du vieillissement de la population, les gouvernements doivent promptement renforcer leurs politiques sociales et sanitaires et faire en sorte que tous les groupes d'âge y soient pris en compte.

D) Évolution de la structure par âge de la population et développement durable

Surmonter les défis posés par l'évolution de la structure par âge de la population et tirer parti du dividende démographique sont des conditions sine qua non du développement durable et de la croissance économique. Cela fait plus de 20 ans que la Conférence internationale sur la population et le développement a reconnu, dans son Programme d'action, le lien essentiel qui existe entre pression démographique et développement durable, mais de nombreux pays doivent encore mettre en œuvre des politiques et des programmes solides qui en tiennent compte. Dans le Programme d'action, il est dit ceci : « Pour réaliser un développement durable et assurer à tous une meilleure qualité de vie, les gouvernements devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées » (paragraphe 3.9).

Ce lien entre les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation et le développement durable en fait un objectif prioritaire du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui cherche à assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et à faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation. Lorsque chacun peut librement opérer des choix en matière de sexualité et de procréation et avoir une vie sexuelle et procréative saine et sans risque, il est mieux à même de participer à l'éducation et au marché du travail et de prendre soin de sa famille, et il a plus de moyens à sa disposition pour prendre part à la vie de sa communauté et de la société.

Les femmes ont plus de chances de recevoir une éducation et d'avoir un véritable emploi lorsqu'elles sont davantage en mesure de décider du type de rapport sexuel qu'elles veulent avoir, avec qui et à quel moment, lorsqu'elles jouent un plus grand rôle dans la prise de décisions dans les relations de couple et lorsqu'elles ont la maîtrise de leur vie procréative. Celles qui peuvent décider de retarder, de limiter et d'espacer les naissances passent moins de temps enceintes ou à prendre soin de leurs enfants et peuvent par conséquent s'investir davantage dans leur formation ou leur éducation. La grossesse et les complications liées à l'accouchement demeurent les principales causes de mortalité et d'incapacité chez les femmes en âge de procréer dans les pays en développement.

Une bonne santé en matière de sexualité et de procréation et l'exercice des droits dans ce domaine ont des effets bénéfiques sur le développement social et la croissance économique durables. L'autonomisation des citoyens, la taille et la

densité de la population et les taux de croissance ont une influence considérable sur la production, la consommation, l'emploi, la répartition des revenus, la réduction de la pauvreté, la protection sociale et le paiement des pensions, ainsi que sur la protection de l'environnement. La réalisation du dividende démographique est indispensable pour que ces avantages se concrétisent.

E) Recommandations

Afin de tirer profit de l'évolution des structures démographiques et de permettre aux populations de jouer leur rôle essentiel dans le développement durable, l'International Planned Parenthood Federation formule les recommandations suivantes :

- Les gouvernements devraient mettre en place des stratégies et des plans nationaux dotés de moyens suffisants pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation ainsi qu'à l'égalité des sexes afin de s'assurer que les droits fondamentaux des femmes et des filles sont respectés, mais aussi de concrétiser le Programme ;
- Les gouvernements devraient mettre en place des politiques et des programmes visant à autonomiser les femmes afin de leur permettre d'accéder à l'éducation et de participer au marché du travail organisé ;
- Les gouvernements devraient mettre en œuvre des politiques relatives à l'économie et au travail ayant pour objet de créer des emplois décents et de soutenir les personnes qui sont au chômage ou sous-employées ;
- Les gouvernements devraient adopter des politiques favorables à la famille, qui aident les femmes à concilier leurs aspirations professionnelles avec leur vie de mère ;
- Les politiques gouvernementales et le financement de la santé publique, notamment la santé en matière de sexualité et de procréation, et de l'éducation, ainsi que le marché de l'emploi devraient être fondés sur des structures de la population à long terme afin de garantir que les besoins des populations soient pris en compte grâce à la création d'un environnement favorable reposant sur des données probantes ;
- Les gouvernements devraient prendre des mesures énergiques pour éliminer les obstacles d'ordre économique, social, culturel, politique, juridique et géographique qui limitent l'accès à la santé et l'exercice des droits en matière de sexualité et de procréation, notamment l'accès des jeunes et des communautés marginalisées.